

L'Abolition de la Nouvelle-Orléans

NOUVELLE-ORLÉANS
MARDI 9 OCTOBRE 1873.
Spectacles, Arts, &c
Académie de Musique
MATHIAS HERCULE DE BARDI
YEMANS.

Le Stock le plus varié au Sud
de l'Amérique
Frod. N. THAYER.
109 rue Gravier, vis-à-vis l'Église St. Louis.

Importateur de Galvaïnisme
C. ROUYER,
An coin des rues Chartres et Canal, N. O.

Southern Insurance Company
New Orleans
Capital \$500,000
RUE D'ORLÉANS, 21.

ATHÈNES LOUISIANAIS.
CONCOURS LITTÉRAIRE DE 1873
L'Abolition, réuni en séance publique le 23 juin, a adopté les dispositions suivantes...

GROS LOT
\$75,000
100,000 billets à \$5 chacun
MARDI, 13 Novembre 1873.

AVIS AUX ARCHITECTES
M. F. STURCKEN,
Grand arrivage de Peinture de toute couleur.

INSTITUTIONS.

Collège de Spring Hill
Établissement de l'Université de
Palm Beach en 1864.

Jefferson Academy,
20 Rue Canal, sous le passage de
St. Louis, N. O.

Collège de Saint-Louis
(St. PETERS ET KATHA)
Tous les jours de la semaine.

COLLEGE DE ST-EUGÈNE
à WASHINGTON, D. C.
Sous la Direction Immédiate de
Monsieur le Cardinal de France.

INSTITUTION GUYTON.
Fondation et Extension.
C'est un collège de jour.

Columbian Institute,
100 RUE BUREAU.
Leçons de français, anglais, etc.

Ecole graduée pour garçons
N. O. RUE PONTCHARTRAIN.
A. S. LEBLANC, Principal.

BI-SULPHITE DE CHAUX
1861 - BONNABEL - 1868
TRENTE-DEUX ANS DE SUCCÈS.

AVIS AUX ARCHITECTES
M. F. STURCKEN,
Grand arrivage de Peinture de toute couleur.

M. F. STURCKEN,
Grand arrivage de Peinture de toute couleur.

V. WEHRMANN,

130 - Rue Royale - 126
Monsieur WEHRMANN,
MATHIAS HERCULE DE BARDI.

CONSULAT DE FRANCE
à LA NOUVELLE-ORLÉANS
Monsieur le Consul de France,
Monsieur le Consul de France.

Dr. J. B. Perez,
Médicin et Chirurgien.
Pratiquant depuis 20 ans dans la
ville de la Nouvelle-Orléans.

L'UNION FRANÇAISE.
Bulletin du Bureau de Placement.
Offres de travail, demandes de travail.

ASSURANCES.
Compagnie d'Assurances Mutuelles
des Marchands de la
Nlle-Orléans.

Joseph Monteleone,
GRANDE RÉDUCTION.
Chaque article de la boutique est
réduit de moitié.

Compagnie d'Assurances
de la Nouvelle-Orléans.
Capital \$1,000,000.

Compagnie d'Assurances
de la Nouvelle-Orléans.
Capital \$1,000,000.

Compagnie d'Assurances
de la Nouvelle-Orléans.
Capital \$1,000,000.

M. F. STURCKEN,
Grand arrivage de Peinture de toute couleur.

ASSURANCES.

ÉTAT ANNUEL de la Compagnie
d'Assurances de la
Nlle-Orléans.

ÉTAT ANNUEL de la Compagnie
d'Assurances de la
Nlle-Orléans.

ÉTAT ANNUEL de la Compagnie
d'Assurances de la
Nlle-Orléans.

ÉTAT ANNUEL de la Compagnie
d'Assurances de la
Nlle-Orléans.

ÉTAT ANNUEL de la Compagnie
d'Assurances de la
Nlle-Orléans.

ÉTAT ANNUEL de la Compagnie
d'Assurances de la
Nlle-Orléans.

ÉTAT ANNUEL de la Compagnie
d'Assurances de la
Nlle-Orléans.

ÉTAT ANNUEL de la Compagnie
d'Assurances de la
Nlle-Orléans.

ÉTAT ANNUEL de la Compagnie
d'Assurances de la
Nlle-Orléans.

ÉTAT ANNUEL de la Compagnie
d'Assurances de la
Nlle-Orléans.

ANNONCES JUDICIAIRES.

COUVEUR DE LA DISTRICT POUR LA
PAROISSE DE SAINT-LOUIS.

COUVEUR DE LA DISTRICT POUR LA
PAROISSE DE SAINT-LOUIS.

COUVEUR DE LA DISTRICT POUR LA
PAROISSE DE SAINT-LOUIS.

COUVEUR DE LA DISTRICT POUR LA
PAROISSE DE SAINT-LOUIS.

COUVEUR DE LA DISTRICT POUR LA
PAROISSE DE SAINT-LOUIS.

COUVEUR DE LA DISTRICT POUR LA
PAROISSE DE SAINT-LOUIS.

COUVEUR DE LA DISTRICT POUR LA
PAROISSE DE SAINT-LOUIS.

COUVEUR DE LA DISTRICT POUR LA
PAROISSE DE SAINT-LOUIS.

COUVEUR DE LA DISTRICT POUR LA
PAROISSE DE SAINT-LOUIS.

COUVEUR DE LA DISTRICT POUR LA
PAROISSE DE SAINT-LOUIS.

VENTES À L'ENCHÈRE.

PAR JAS. P. GUILLETT,
Monsieur le Juge de la Cour Civile.

PAR JAS. P. GUILLETT,
Monsieur le Juge de la Cour Civile.

PAR JAS. P. GUILLETT,
Monsieur le Juge de la Cour Civile.

PAR JAS. P. GUILLETT,
Monsieur le Juge de la Cour Civile.

PAR JAS. P. GUILLETT,
Monsieur le Juge de la Cour Civile.

PAR JAS. P. GUILLETT,
Monsieur le Juge de la Cour Civile.

PAR JAS. P. GUILLETT,
Monsieur le Juge de la Cour Civile.

PAR JAS. P. GUILLETT,
Monsieur le Juge de la Cour Civile.

PAR JAS. P. GUILLETT,
Monsieur le Juge de la Cour Civile.

PAR JAS. P. GUILLETT,
Monsieur le Juge de la Cour Civile.

VENTES À L'ENCHÈRE.

PAR JAS. P. GUILLETT,
Monsieur le Juge de la Cour Civile.

PAR JAS. P. GUILLETT,
Monsieur le Juge de la Cour Civile.

PAR JAS. P. GUILLETT,
Monsieur le Juge de la Cour Civile.

PAR JAS. P. GUILLETT,
Monsieur le Juge de la Cour Civile.

PAR JAS. P. GUILLETT,
Monsieur le Juge de la Cour Civile.

PAR JAS. P. GUILLETT,
Monsieur le Juge de la Cour Civile.

PAR JAS. P. GUILLETT,
Monsieur le Juge de la Cour Civile.

PAR JAS. P. GUILLETT,
Monsieur le Juge de la Cour Civile.

PAR JAS. P. GUILLETT,
Monsieur le Juge de la Cour Civile.

PAR JAS. P. GUILLETT,
Monsieur le Juge de la Cour Civile.

VENTES À L'ENCHÈRE.

PAR JAS. P. GUILLETT,
Monsieur le Juge de la Cour Civile.

PAR JAS. P. GUILLETT,
Monsieur le Juge de la Cour Civile.

PAR JAS. P. GUILLETT,
Monsieur le Juge de la Cour Civile.

PAR JAS. P. GUILLETT,
Monsieur le Juge de la Cour Civile.

PAR JAS. P. GUILLETT,
Monsieur le Juge de la Cour Civile.

PAR JAS. P. GUILLETT,
Monsieur le Juge de la Cour Civile.

PAR JAS. P. GUILLETT,
Monsieur le Juge de la Cour Civile.

PAR JAS. P. GUILLETT,
Monsieur le Juge de la Cour Civile.

PAR JAS. P. GUILLETT,
Monsieur le Juge de la Cour Civile.

PAR JAS. P. GUILLETT,
Monsieur le Juge de la Cour Civile.

VENTES À L'ENCHÈRE.

PAR JAS. P. GUILLETT,
Monsieur le Juge de la Cour Civile.

PAR JAS. P. GUILLETT,
Monsieur le Juge de la Cour Civile.

PAR JAS. P. GUILLETT,
Monsieur le Juge de la Cour Civile.

PAR JAS. P. GUILLETT,
Monsieur le Juge de la Cour Civile.

PAR JAS. P. GUILLETT,
Monsieur le Juge de la Cour Civile.

PAR JAS. P. GUILLETT,
Monsieur le Juge de la Cour Civile.

PAR JAS. P. GUILLETT,
Monsieur le Juge de la Cour Civile.

PAR JAS. P. GUILLETT,
Monsieur le Juge de la Cour Civile.

PAR JAS. P. GUILLETT,
Monsieur le Juge de la Cour Civile.

PAR JAS. P. GUILLETT,
Monsieur le Juge de la Cour Civile.